

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 19 septembre 2023

Référence
2023_055

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
Délibération portant sur le choix de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'église

Présents : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, Mme FINET Hélène, M. GAUTHIER Samuel, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, M. TRONCHE Aymeric

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PLANEIX Bernadette (pouvoir à Monsieur ANDANSON Alain).

Absent excusé :

A été nommé(e) secrétaire : Mme LANGLAIS Sarah

Date de la convocation
12 septembre 2023

Objet de la délibération : Délibération portant sur le choix de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'église

Date d'affichage
26 septembre 2023

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

M. Etienne MEGEMONT demande à ne pas participer au vote compte tenu d'un éventuel conflit d'intérêt.

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le maire rappelle qu'une consultation a été lancée durant la période estivale pour le recrutement d'une maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de l'église.

La consultation a été réalisée sur la base d'une lettre de consultation adressée à 3 cabinets d'architectes. Le marché ne fait l'objet ni d'une décomposition en lot ni d'un fractionnement en tranche ou en bon de commande.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
PREFECTURE DE
CLERMONT -FERRAND
Le : 26 septembre 2023

Le recours de la maîtrise d'œuvre est notamment exigé par le conseil départemental et le conseil régional afin de proposer le dossier de financement en commission permanente.

Et

L'estimation des travaux établie préalablement à la consultation, est de 235 000 € HT.

Publication ou notification
du : 26 septembre 2023

Le délai d'exécution de la mission prévue au règlement de la consultation était de 24 mois (12 mois d'exécution et 12 mois de garantie de parfait achèvement).

La date limite de réception des offres était fixée au 07/09/2023 à 12 h.

Le Pouvoir Adjudicateur a procédé à l'ouverture des plis le 07/09/2023.

Deux candidats ont remis une offre dans les délais imposés :

- 1) ACA Architectes et associés (Clermont-Ferrand, 63),
- 2) TRIAGONAL ARCHITECTURES (Clermont-Ferrand, 63)

Tous les candidats ont fourni les pièces demandées (références et prestations réalisées de même type) et une proposition financière comme demandée dans le règlement de la consultation.

Toutes les offres sont donc recevables.

Les offres négociées ont été analysées par l'ADIT. Le maire indique que cette analyse a été transmise dès réception aux membres du conseil.

Les résultats de l'analyse globale des offres sont les suivants :

Cette estimation a été effectuée sur la base des prix moyens rencontrés sur des opérations similaires.

Après une négociation, les deux cabinets ont fourni leurs meilleures offres.

Le cabinet Triagonal a fourni une offre à 12,5 % et le cabinet ACA une offre à 13,5 % avec une variante à 12,5 % (sans intervention de BE structure).

A l'issue de l'analyse des offres, TRIAGONAL est classée en première position.

Le maire rappelle le plan de financement de ce projet mis à jour :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Installation du chantier	45 000 €	Subvention Conseil Départemental : FIC	38,74 %	103 400 €
Travaux de couverture, zinguerie	65 000 €			
Travaux de maçonnerie	55 000 €	Subvention Conseil Régional	37,47 %	100 000 €
Travaux de charpente	70 000 €			
		Autofinancement (dont mécénat avec la fondation du patrimoine)	23,78 %	60 975 €
MOE	29 375 €			
TOTAL HT	264 375 €	TOTAL	100 %	264 375 €

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- D'ATTRIBUER le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de l'église au cabinet TRIAGONAL,
- DE DONNER pouvoir au maire de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER

A handwritten signature in black ink is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE DOMET" around the perimeter. The signature is stylized and overlaps the stamp.

